

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue à huis clos le 2 juin 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence  
M<sup>me</sup> Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M<sup>e</sup> Caroline Tremblay, directrice générale  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture, greffière  
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

---

#### 2020-208

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Greffe — Mandat de représentation en défense de la Ville à la Cour supérieure — Réclamation en expropriation déguisée (dossier 200-17-030957-203)
- Greffe — Prolongation de délai — Massé Roy inc.
- Ressources humaines — Modification de la résolution 2020-143 du 7 avril 2020 relative à l'embauche d'une directrice au Service juridique et du greffe
- Travaux publics — Ajout au mandat de Tetrattech — APO-2020-002
- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2020-625 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

#### DÉPÔT DE DOCUMENT

---

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS 2019**

Les états financiers annuels 2019 sont déposés.

---

**RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2019**

Le maire expose les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2019.

---

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS — VITESSE SUR LA ROUTE 138**

Dépôt d'une lettre du ministère des Transports en réponse à la demande de la Ville de revoir à la baisse la limite de vitesse sur le tronçon de la Route 138, entre la rue du Brome et la limite ouest de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (Neuville).

---

**2020-209**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 MAI 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 mai 2020.

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 JUIN 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 juin 2020.

---

**2020-210**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 3 JUIN 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020 (SUITE)

- AP2020-342** Renouvellement de l'entente contractuelle pour la fourniture et l'installation des écrans d'isolement et du mobilier (Appel d'offres public 53366)
- AP2020-348** Contrat d'abonnement au service de recherche *Gartner* et de services d'accompagnement (Dossier 73828)
- AP2020-355** Renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits *SAP* pour une période d'un an, du 31 juillet 2020 au 30 juillet 2021 (Dossier 42209)
- AP2020-361** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de pièces du fabricant *Cummins* pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 73315)
- AP2020-364** Adjudication d'un contrat de fourniture de panneaux à *DEL* à vitesse variable (Appel d'offres public 73253)
- DE2020-108** Permission d'occupation et d'exécution de travaux, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 291 466 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- DE2020-121** Entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Conseil Cogismaq inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Croissance des exportations internationales*
- DE2020-306** Abrogation de la résolution CA-2020-0145 et modification de la résolution CA-2020-0080, relatives à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022, entre la Ville de Québec, la *Communauté métropolitaine de Québec* et plusieurs autres partenaires, relative au versement d'une subvention
- FN2020-029** Adoption du taux d'intérêt applicable sur les sommes dues à la Ville de Québec dans l'exercice de ses compétences d'agglomération
- PA2020-060** Demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- PA2020-064** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société d'habitation du Québec* et l'*Office municipal d'habitation de Québec*, relative au *Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis*
- RH2020-429** Prise d'acte de la retraite, le 1<sup>er</sup> juillet 2020, de monsieur Claude Lirette (ID. 003642), directeur de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
- TE2020-008** Demande d'aide financière au gouvernement provincial dans le cadre du *Programme de gestion des actifs municipaux* de la *Fédération canadienne des municipalités*, pour l'accompagnement en services professionnels — Plan de gestion des actifs dynamiques du Service du traitement des eaux
- PA2020-021** Appropriation de 150 000 \$ au fonds général
- PA2020-034** *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant de 11 000 000 \$ au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1343

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PROPOSITIONS**

---

**2020-211**

**CONSEIL — DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN SECTEUR À RISQUE  
PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS (TRANSPORT  
SCOLAIRE)**

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la Route 138 entre la rue Valériane et l'épicerie Métro est un secteur à risque pour les piétons;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves doivent emprunter ce secteur pour se rendre aux écoles de la Commission scolaire des Découvreurs;

CONSIDÉRANT QUE ces élèves ne bénéficient pas actuellement du transport scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

DE demander à la Commission scolaire des Découvreurs qu'elle reconnaisse le secteur de la Route 138 vers la rue Valériane comme à risque;

DE demander à la Commission scolaire des Découvreurs qu'elle ajoute le service de transport scolaire gratuit pour ce secteur, et ce, dès la rentrée scolaire 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-212**

**CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — LAURA LÉMERVEIL — CAMP D'ÉTÉ  
SPÉCIALISÉ 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 9 000 \$ à l'organisme Laura Lémerveil pour la réalisation du Camp d'été spécialisé 2020;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-712-10-970;

D'autoriser un virement budgétaire de 6 500 \$ du poste 02-610-20-970 au poste 02-712-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-213**

**TRÉSORERIE — VIREMENT BUDGÉTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le virement budgétaire joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-214**

**GREFFE — MANDAT DE REPRÉSENTATION EN DÉFENSE DE LA VILLE À LA COUR SUPÉRIEURE — RÉCLAMATION EN EXPROPRIATION DÉGUISÉE (DOSSIER 200-17-030957-203)**

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance en expropriation déguisée intentée par SBFID INC. et Simon Bouffard, signifiée le 28 mai 2020, dossier 200-17-030957-203;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE mandater M<sup>e</sup> Stéphanie Boucher, avocate au Service juridique et greffe, afin de défendre les intérêts de la Ville devant la Cour supérieure, chambre civile, district de Québec, dossier 200-17-030957-203;

DE transmettre la réponse aux demandeurs et à la Cour supérieure.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-215**

**GREFFE — PROLONGATION DE DÉLAI — MASSÉ ROY INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-370 du 17 septembre 2019 par laquelle la Ville accepte l'offre d'achat de Massé Roy inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-137 du 7 avril 2020 par laquelle la Ville accorde un délai supplémentaire jusqu'au 31 mai 2020 pour la signature de l'acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE le promettant-acquéreur demande un délai supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 7 août 2020 pour la signature de l'acte de vente prévu à la promesse d'achat de Massé Roy inc. du 18 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-216**

**GREFFE — ADJUDICATION D'UN CONTRAT — CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR RUE DES BOSQUETS — APO-2020-006**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la construction d'un trottoir sur la rue des Bosquets, appel d'offres n°APO-2020-006, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Axco Aménagements inc., conformément à la demande publique de soumissions n° 1361063, selon le prix forfaitaire de sa soumission datée du 19 mai 2020 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 330 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 23-040-15-721.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-217

**RESSOURCES HUMAINES — MODIFICATION DE LA  
RÉSOLUTION 2020-143 DU 7 AVRIL 2020 RELATIVE À L'EMBAUCHE D'UNE  
DIRECTRICE AU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution 2020-143 du 7 avril 2020 relative à l'embauche d'une directrice au Service juridique et du greffe en ajoutant les mots « et greffière » à la suite des mots « Service juridique et du greffe ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-218

**RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHES D'ÉTUDIANTS — SAISON  
ESTIVALE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'embaucher les étudiants suivants au Service des travaux publics, au Service des bâtiments, parcs et espaces verts ou au Service de l'urbanisme; selon des conditions de travail prévues à la *Convention collective du Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures Brigadières et brigadiers scolaires*, la *Convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795, cols bleus*, et la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires (POLVSAD-2020-031)* :

**Étudiants journaliers — Service des travaux publics :**

Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2020

- Philippe Allard
- Xavier Parenteau
- Charles Fiset
- Dylan Cantin
- Tommy Poulin
- Alexandre Martineau

**Étudiants — Service des bâtiments, parcs et espaces verts :**

Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2020

- Stéphanie Girard — Entretien ménager
- Chanelle Lafrance — Surveillance parcs
- Étienne Biron — Surveillance parcs

**Étudiants — Service de l'urbanisme**

Entrée en fonction le 25 mai 2020

- Mathieu Lévesque — aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

2020-219

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — DÉCISION CONCERNANT  
UN LEGS PARTICULIER POUR LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est visée par un legs testamentaire suite au décès de Mme Diane Roch. Ce legs étant pour le bénéfice de la Bibliothèque Alain-Grandbois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE refuser le legs particulier en faveur de la Bibliothèque Alain-Grandbois prévu au dernier testament de Mme Diane Roch reçu devant M<sup>e</sup> Johanne Delamarre, notaire, le 2 octobre 2019;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout document requis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-220**

**TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE ratifier la demande de subvention faite à la députée provinciale, Mme Geneviève Guilbault, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale des Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale* pour l'exercice financier 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-221**

**TRAVAUX PUBLICS — AJOUT AU MANDAT DE TETRATECH — APO-2020-002**

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'un montant de 174 276,50 \$ excluant toutes les taxes applicables a été adjugé à Tetrattech le 7 avril 2020 pour des services professionnels en ingénierie — Réfection de voirie et pavage et exécution de travaux divers pour l'année 2020 (APO-2020-002);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter certains travaux accessoires au contrat initial, soit le remplacement de 3 ponceaux, les transitions sur 1 ponceau existant, la réhabilitation du trottoir sur la Route 138 et l'ajout d'éléments de drainage sur la rue des Bosquets, incluant les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la firme Tetrattech à effectuer des travaux accessoires au contrat pour une somme maximale de 8 000 \$ excluant les taxes applicables;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 23-040-42-721.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**2020-222**

**URBANISME — PIIA — 280, FOSSAMBAULT — TFI TRANSPORT 4 INC.**

M. Marcel Desroches, conseiller du district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il

s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 280, route de Fossambault, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 357 670, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne posée à plat sur la façade avant du bâtiment principal à construire prochainement.

Le tout approuvé conformément au plan de l'enseigne projetée par Posimage, N° de projet LB-2020-152-02C, daté du 25 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité le président et le conseiller  
du district numéro 1 s'abstenant de voter

---

**2020-223**

**URBANISME — DDM — 2074, 20<sup>E</sup> AVENUE — IMPLANTATION DE TROIS RÉSERVOIRS DE PROPANE DE 420 LIVRES CHACUN EN COUR AVANT**

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 juillet 2019, M. Rock Boulianne a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déclaré, par la résolution 2020-183, cette demande prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 13 mai 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 28 mai 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) commentaires écrits ont été reçus et remis aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils sont déposés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'autorisation d'implanter des réservoirs de gaz en cour avant;

CONSIDÉRANT que le requérant avait déjà obtenu l'autorisation de la ville, via la résolution 2017-426, d'empiéter dans la servitude pour un accès véhiculaire en gravier qui était conforme en termes de largeur et superficie;

CONSIDÉRANT QUE sur division (7 c 1), le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure pour l'implantation de trois (3) réservoirs de propane de 420 livres chacun en cour avant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser, pour la propriété sise au 2074, 20<sup>e</sup> Avenue, connue et désignée comme étant le lot 2 814 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, la demande de dérogation mineure suivante :

- L'implantation de trois (3) réservoirs de propane de 420 livres chacun en cour avant avec la condition que des bollards de sécurités soient installés derrière l'écran opaque;

D'autoriser l'implantation de trois (3) réservoirs de propane de 420 livres en tout ou en partie dans la servitude affectant le lot 2 184 503 (2074, 20<sup>e</sup> Avenue) aux termes de l'acte de servitude publié le 30 août 2013 sous le numéro 20 226 762, conditionnellement à ce que la Ville puisse exiger du propriétaire qu'il enlève ces

réservoirs à ses frais si nécessaire ou utile à d'éventuels travaux d'entretien, de remplacement, d'amélioration ou tout autres travaux de la station de pompage ou des conduites situées dans la servitude ou de pose de nouvelles conduites et que le propriétaire actuel s'engage à dénoncer cette condition à tout nouvel acquéreur;

Le tout approuvé conformément au plan final — aménagement du terrain — par Les Artisans du Paysage, No de projet CRM 4430, daté du 31 octobre 2019.

Ont voté pour : MM. Jean Simard, Yannick LeBrasseur  
Jonathan Palmaerts, Sylvain Juneau

Ont voté contre : Mme Annie Godbout,  
MM. Marcel Desroches, Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité, le président vote

---

**2020-224**

**URBANISME — DDM — 2074, 20<sup>E</sup> AVENUE — LARGEUR MAXIMALE DE L'ALLÉE D'ACCÈS VÉHICULAIRE**

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 juillet 2019, M. Rock Boulianne a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déclaré, par la résolution 2020-183, cette demande prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 13 mai 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 28 mai 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) commentaires écrits ont été reçus et remis aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils sont déposés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'autorisation d'avoir une largeur d'allée d'accès maximale à 6,6 m au lieu de 5 m;

CONSIDÉRANT que le requérant avait déjà obtenu l'autorisation de la ville, via la résolution 2017-426, d'empiéter dans la servitude pour un accès véhiculaire en gravier qui était conforme en termes de largeur et superficie;

CONSIDÉRANT QUE sur division (7 c 1), le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure pour avoir une largeur d'allée d'accès maximale de 6,6 m au lieu de 5 m;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser, pour la propriété sise au 2074, 20<sup>e</sup> Avenue, connue et désignée comme étant le lot 2 814 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, la demande de dérogation mineure suivante :

- Une largeur maximale de l'allée d'accès à 6,6 m au lieu de 5 m;

D'autoriser que la largeur de l'allée d'accès véhiculaire empiète en partie, dans la servitude affectant le lot 2 184 503 (2074, 20<sup>e</sup> Avenue) aux termes de l'acte de servitude publié le 30 août 2013 sous le numéro 20 226 762, conditionnellement à ce que la Ville puisse effectuer tous travaux d'entretien, de remplacement, d'amélioration ou tout autres travaux de la station de pompage ou des conduites situées dans la servitude ou de pose de nouvelles conduites et que le propriétaire actuel s'engage à dénoncer cette condition à tout nouvel acquéreur;

Le tout approuvé conformément au plan final — aménagement du terrain — par Les Artisans du Paysage, No de projet CRM 4430, daté du 31 octobre 2019.

Ont voté pour : MM. Jean Simard,  
Yannick LeBrasseur, Sylvain Juneau  
Ont voté contre : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,  
Raynald Brulotte Jonathan Palmaerts  
Rejetée à la majorité, le président vote

---

2020-225

**URBANISME — DDM — 2074, 20E AVENUE — SUPERFICIE MAXIMALE DE L'AIRE DE STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 juillet 2019, M. Rock Boulianne a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déclaré, par la résolution 2020-183, cette demande prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 13 mai 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 28 mai 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) commentaires écrits ont été reçus et remis aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils sont déposés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'autorisation d'avoir une superficie maximale d'une aire de stationnement hors rue à 118 m<sup>2</sup> au lieu de 75 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le requérant avait déjà obtenu l'autorisation de la ville, via la résolution 2017-426, d'empiéter dans la servitude pour un accès véhiculaire en gravier qui était conforme en termes de largeur et superficie;

CONSIDÉRANT QUE sur division (7 c 1), le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure pour avoir une superficie maximale d'une aire de stationnement hors rue à 118 m<sup>2</sup> au lieu de 75 m<sup>2</sup>;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser, pour la propriété sise au 2074, 20<sup>e</sup> Avenue, connue et désignée comme étant le lot 2 814 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, la demande de dérogation mineure suivante :

- Une superficie maximale d'une aire de stationnement hors rue à 118 m<sup>2</sup> au lieu de 75 m<sup>2</sup>;

D'autoriser un empiètement supplémentaire de la superficie l'aire de stationnement dans la servitude affectant le lot 2 184 503 (2074, 20<sup>e</sup> Avenue) aux termes de l'acte de servitude publié le 30 août 2013 sous le numéro 20 226 762, conditionnellement à ce que la Ville puisse effectuer tous travaux d'entretien, de remplacement, d'amélioration ou tout autres travaux de la station de pompage ou des conduites situées dans la servitude ou de pose de nouvelles conduites et que le propriétaire actuel s'engage à dénoncer cette condition à tout nouvel acquéreur;

Le tout approuvé conformément au plan final — aménagement du terrain — par Les Artisans du Paysage, No de projet CRM 4430, daté du 31 octobre 2019.

Ont voté pour : MM. Jean Simard,  
Yannick LeBrasseur, Sylvain Juneau  
Ont voté contre : Mme Annie Godbout, MM. Marcel Desroches,  
Raynald Brulotte Jonathan Palmaerts  
Rejetée à la majorité, le président vote

2020-226

**URBANISME — DDM — 2074, 20<sup>E</sup> AVENUE — HAUTEUR MAXIMALE D'UNE CLÔTURE EN COUR AVANT**

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 juillet 2019, M. Rock Boulianne a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déclaré, par la résolution 2020-183, cette demande prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 13 mai 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 28 mai 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) commentaires écrits ont été reçus et remis aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils sont déposés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'autorisation de construire une clôture avec une hauteur dérogoire devant ceinturer l'enclos des réservoirs de gaz;

CONSIDÉRANT que le requérant avait déjà obtenu l'autorisation de la ville, via la résolution 2017-426, d'empiéter dans la servitude pour un accès véhiculaire en gravier qui était conforme en termes de largeur et superficie;

CONSIDÉRANT QUE sur division (7 c 1), le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure de construire une clôture avec une hauteur dérogoire devant ceinturer l'enclos des réservoirs de gaz;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser, pour la propriété sise au 2074, 20<sup>e</sup> Avenue, connue et désignée comme étant le lot 2 814 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, la demande de dérogation mineure suivante :

- La construction d'une clôture avec une hauteur dérogoire devant ceinturer l'enclos des réservoirs de gaz dans la cour avant jusqu'à une hauteur maximale de 1,52 m au lieu de 1 m;

D'autoriser l'implantation de la clôture en tout ou en partie dans la servitude affectant le lot 2 184 503 (2074, 20<sup>e</sup> Avenue) aux termes de l'acte de servitude publié le 30 août 2013 sous le numéro 20 226 762, conditionnellement à ce que la Ville puisse exiger du propriétaire qu'il enlève la clôture à ses frais si nécessaire ou utile à d'éventuels travaux d'entretien, de remplacement, d'amélioration ou tout autres travaux de la station de pompage ou des conduites situées dans la servitude ou de pose de nouvelles conduites et que le propriétaire actuel s'engage à dénoncer cette condition à tout nouvel acquéreur;

Le tout approuvé conformément au plan final — aménagement du terrain — par Les Artisans du Paysage, No de projet CRM 4430, daté du 31 octobre 2019.

Ont voté pour : MM. Jean Simard, Yannick LeBrosseur  
Jonathan Palmaerts, Sylvain Juneau

Ont voté contre : Mme Annie Godbout,  
MM. Marcel Desroches, Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité, le président vote

2020-227

**URBANISME — DDM — 2074, 20<sup>E</sup> AVENUE — HAUTEUR MAXIMALE DES BORDURES ET MURS DE SOUTÈNEMENT EN COUR AVANT**

**5660**

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 juillet 2019, M. Rock Boulianne a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déclaré, par la résolution 2020-183, cette demande prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 13 mai 2020 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande dans les 15 jours qui suivent l'avis, soit au plus tard le 28 mai 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) commentaires écrits ont été reçus et remis aux membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils sont déposés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'autorisation de construire des murets et murs de soutènement en cour avant avec une hauteur de 915 mm (3') au lieu de 500 mm (20") maximum;

CONSIDÉRANT que le requérant avait déjà obtenu l'autorisation de la ville, via la résolution 2017-426, d'empiéter dans la servitude pour un accès véhiculaire en gravier qui était conforme en termes de largeur et superficie;

CONSIDÉRANT QUE sur division (7 c 1), le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de construire des murets et murs de soutènement en cour avant sous réserve d'être à l'extérieur de la servitude de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser, pour la propriété sise au 2074, 20<sup>e</sup> Avenue, connue et désignée comme étant le lot 2 814 503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, la demande de dérogation mineure suivante :

- La construction de murets et murs de soutènement en cour avant avec une hauteur de 915 mm (3') au lieu de 500 mm (20") maximum;

D'autoriser la construction des murets et murs de soutènement dans la servitude affectant le lot 2 184 503 (2074, 20<sup>e</sup> Avenue) aux termes de l'acte de servitude publié le 30 août 2013 sous le numéro 20 226 762, conditionnellement à ce que la Ville puisse exiger du propriétaire qu'il enlève ces murs ou murets à ses frais si nécessaire ou utile à d'éventuels travaux d'entretien, de remplacement ou d'amélioration de la station de pompage ou des conduites situées dans la servitude ou de pose de nouvelles conduites et que le propriétaire actuel s'engage à dénoncer cette condition à tout nouvel acquéreur;

Le tout approuvé conformément au plan final — aménagement du terrain — par Les Artisans du Paysage, No de projet CRM 4430, daté du 31 octobre 2019;

Le propriétaire a la responsabilité de valider auprès de son assureur s'il doit installer des garde-corps afin d'avoir une installation sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

## AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

---

2020-228

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2020-625  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES,  
COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-625 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2020-229**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-624 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE DES CARREFOURS GIRATOIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-624 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de modifier la limite de vitesse des carrefours giratoires;*

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

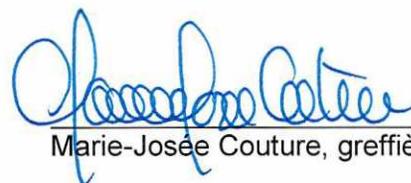
Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 08.

---



Sylvain Juneau, maire

---



Marie-Josée Couture, greffière